



Commune de Néoules
Var 83136

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 23 février 2016 à 18H00
Compte-rendu de la séance

Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille seize, aux date et heure ci-dessus mentionnées, le Conseil Municipal de la Commune de Néoules, légalement convoqué le 15 février 2016, conformément à l'article L2121-7 et L 2121-10 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur André GUIOL, Maire.

Étaient présents : M. A. GUIOL, M. C. RYSER, Mme A. BOSSEZ, M. P. LAUGIER, Mme R. SKRIBLAK, M. C. LACOMBE, Mme N. LEBON, M. J. ELIE, Mme R. AVELINE, Mme Y. CANNIZZARO, M. J.C. THEOLAS-GIRARDO, Mme S. LEDOUX, M. A. FAZZINO, M. C. GAGNE, Mme I. JAFFRE, M. P. PAPINI, M. C. CHIAPELLO, Mme M.C. BICHAUD, Mme S. BELLONDRADE, M. M. SCHNEIDER, Mme G. STIVANIN

Ont donné pouvoirs : M. P. GUARINOS pouvoir à Mme C.RYSER
Mme I. GATTI pouvoir à M. A.GUIOL

Étaient absents excusés : /

Nombre de membres composant l'assemblée : 23
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 23
Quorum : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal nomme Monsieur M. SCHNEIDER secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2015, à l'unanimité.
- Signature des registres des délibérations du 22 décembre 2015.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement public local. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Décision de Monsieur le Maire prise par délégation du Conseil Municipal : Article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision 2015/016 du 23/12/15 : Instauration de la redevance due aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la décision ci-dessus mentionnée.

DONT ACTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

FINANCES

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2016 : budget de la Commune (M14) et budget de l'eau et de l'assainissement (M49) : Rapporteur M. le Maire A. GUIOL

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal, comme chaque année, le diaporama permettant de débattre sur les Orientations Budgétaires de l'année à venir. Ce débat (D.O.B.), doit être tenu dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets primitifs (*bien que la tenue d'un tel débat ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, il apporte un éclairage intéressant aux élus et à la population*).

Les Membres du Conseil Municipal ont examiné l'évolution des différents chapitres du Budget Communal (M14) et de l'Eau et d'Assainissement (M49), en Recettes et en Dépenses, en Investissement et en Fonctionnement et ont débattu de la politique d'équipement de la Commune et de sa stratégie financière (Emprunt) et fiscale (Détermination des Taux) dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'une revalorisation des bases des valeurs locatives de 1% fixée par la Loi des Finances 2016.

Pour établir un budget sincère et équilibré, il est décidé une augmentation des taux de 1.5% qui, ajoutée au 1 % de revalorisation des bases, limite la hausse de la pression fiscale à moins de 3 %. Cette hausse est à rapprocher de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle contribue au financement de la nouvelle Mairie, au parking de la Ferrage et participe au coût des transferts de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales : rythmes scolaires notamment.

En matière d'investissement la construction de la nouvelle Mairie avec l'enfouissement des lignes électriques, l'aménagement du parvis, la construction du parking de la Ferrage, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'aménagement des entrées du village (bas de la calade, monument aux Morts, Trians), l'acquisition de biens immobiliers, l'acquisition de mobilier urbain, la rénovation des toitures et la réhabilitation environnementale du groupe scolaire Blaise Pascal constituent les programmes majeurs pour cet exercice.

En ce qui concerne le Budget de l'eau et de l'Assainissement les dépenses et les recettes de fonctionnement seront inscrites. La section d'investissement prévoira la possibilité de réaliser les travaux de l'aménagement de la Rue des Chasseurs et d'adduction d'eau Chemin de la Tuilière. Les autres travaux : extension du réseau d'assainissement aux Hameaux de Font Gayau et de la Bataillère ainsi que la recherche d'une 2^{ème} ressource en eau sont différés.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré ; **DIT** que le Débat d'Orientation Budgétaire est ainsi fait.

DONT ACTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

3. Octroi d'une subvention à l'Association « Châteauloin Chemins Pluriels » :

Rapporteur M. P. Laugier

Afin de permettre à l'Association « Châteauloin Chemins Pluriels » de débiter ses activités 2016 dans de bonnes conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, dès à présent, une subvention de 20 000 €. Cette somme sera inscrite au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal demande à la Commission événementiel d'étudier avec l'Association, de nouvelles modalités pour les invitations.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 20 000 € à l'Association Châteauloin Chemins Pluriels au titre de l'année 2016 ; **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

4. Remboursement des frais de déplacement des conférenciers : Rapporteur M. le Maire A. Guiol

La Commune a organisé, le 8 janvier 2016 une conférence intitulée « Quand aura-t-on des médicaments efficaces pour traiter de la maladie d'Alzheimer ? » par le Docteur Bernard MEUNIER, Président de l'Académie des Sciences. Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement en train et en avion de Monsieur MEUNIER, à Monsieur Marc LEDOUX, organisateur des conférences scientifiques, à savoir 227.29 €.

Compte-tenu du succès que connaissent les conférences scientifiques, il y a lieu d'intégrer ces conférences dans le domaine de l'évènementiel de la Commune. En conséquence, Monsieur le Maire ou l'ordonnateur délégué honorera les dépenses de cette opération à raison d'environ 3 conférences à l'année.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré **PREND** en charge les frais des conférenciers tels que décrits ci-dessus ; **DECIDE** de confier à l'ordonnateur, à compter de ce jour, les dépenses de cette opération à raison de 3 conférences annuelles ; **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

5. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental : Rapporteur M. le Maire A. Guiol

Dans le cadre du dispositif d'aides aux communes du Conseil Départemental, Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions suivantes :

Aide aux communes – investissement 2016 :

Pour la construction de la nouvelle Mairie, ouvrage conséquent pour la commune, tranche fonctionnelle 2016, Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 250 000 €.

Aide aux communes – fonctionnement 2016 :

Monsieur le Maire propose de demander la subvention de fonctionnement pour les festivités 2016, au taux le plus élevé possible.

Acquisition de petit matériel pour le CCFF 2016 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention peut être accordée par le Conseil Départemental pour l'acquisition de tenues spécifiques pour les bénévoles du Comité Communal des Feux de Forêts. Il propose de demander cette aide au titre des dotations 2016.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental du Var, les subventions ci-dessus mentionnées, à savoir pour la construction de la nouvelle Mairie, pour les festivités 2016 et pour l'acquisition de tenues spécifiques pour les bénévoles du Comité Communal des Feux de Forêts ; **DIT** que les dépenses s'y rapportant seront prévues au Budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

6. Demande de subvention auprès de l'Etat : Soutien à l'investissement public local : Rapporteur M. le Maire A.Guiol

Le Gouvernement, dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances 2016, mobilise une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2016, en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. La Commune de Néoules peut prétendre à ce soutien pour son projet de réhabilitation du groupe scolaire Blaise Pascal. Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour une demande de subvention visant à soutenir les travaux destinés à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics, à hauteur de 300 000 €. Le coût global du réaménagement du groupe scolaire est estimé à 600 000 € HT.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré **DECIDE** de solliciter, auprès de l'Etat, une subvention pour la réhabilitation du groupe scolaire Blaise Pascal à hauteur de 300 000 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ; **DIT** que les dépenses seront inscrites au Budget.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

RESSOURCES HUMAINES

7. Création d'emplois occasionnels et non permanents pour l'année 2016 : Rapporteur M. C. Ryser

Monsieur le Maire propose de créer, comme les années précédentes :

- 3 postes d'adjoint technique territorial de 2ème classe, à temps complet, pour renforcer les équipes d'entretien de la voirie et contribuer à faire découvrir le monde du travail à la jeunesse Néoulaise, pendant la période estivale.
- 6 postes d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe, selon les besoins du service, afin de renforcer ponctuellement l'équipe du Service Jeunesse pour assurer l'encadrement des jeunes, notamment lors des séjours hiver, printemps et été, mais aussi pourvoir à d'éventuels besoins ponctuels dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- 2 postes d'adjoint technique territorial de 2ème classe, à temps incomplet et selon les besoins du service pour surcroît d'activité au sein des équipes de cantine, périscolaire, entretien.
- 1 poste d'agent d'animation en contrat d'apprentissage, contrat CUI/CAE ou contrat d'avenir pour renforcer l'équipe d'animateurs, à temps incomplet, à compter d'avril 2016.
- 1 poste d'agent technique en contrat CUI/CAE ou contrat d'avenir pour renforcer l'équipe technique, à temps complet, à compter d'avril 2016.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré **DECIDE** la création des emplois décrits ci-dessus ; **DIT** que le budget prévoit la dépense.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

8. Convention avec le Centre de Gestion du Var dans le cadre des examens psychotechniques : Rapporteur M. C. Ryser

Le Centre de Gestion propose aux collectivités l'organisation des examens psychotechniques pour les agents des services techniques. Pour les collectivités qui ont signé la convention les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 par an.

L'assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation aux séances d'examens psychotechniques proposées par le Centre de Gestion du Var.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation aux séances d'examens psychotechniques proposées par le Centre de Gestion du Var ; **DIT** que le budget prévoit la dépense.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

9. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services : Rapporteur M. C. Ryser

La Loi du 19 janvier 2007, prévoit que le seuil de création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes est fixé à 2000 habitants. Le directeur général dirige l'ensemble des services et en coordonne l'organisation sous l'autorité du Maire. Prenant en compte les missions confiées à Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, à compter du 1^{er} mars 2016, avec application du régime indemnitaire applicable à cet emploi fonctionnel.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré **DECIDE** la création de l'emploi décrit ci-dessus avec application du régime indemnitaire applicable ; **DIT** que le budget prévoit la dépense.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

URBANISME

10. Acquisition foncière parcelle cadastrée Section E N°395 Monsieur Yvon HENRI : Rapporteur M. J. ELIE

Dans le cadre de l'élargissement du Chemin de Cassède et suivant l'opération n°25 du POS, en accord avec Monsieur Yvon HENRI, propriétaire de la parcelle cadastrée section E n°395, la commune de Néoules souhaite acquérir une bande de terrain de cette propriété nécessaire à l'opération ci-dessus mentionnée.

Cette session sera de 156 m² au prix de 20 € le m² soit une somme de 3 120 €. Il est précisé que la superficie restante, de 5034 m², restera propriété de Monsieur Yvon HENRI. Les frais de géomètre et d'acte administratif seront supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition ; **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la Commune.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

INTERCOMMUNALITE

11. Présentation du Rapport d'activité 2015 du SICTIAM : Rapporteur Mme G. STIVANIN :

Madame Gisèle STIVANIN, déléguée auprès du Syndicat Intercommunal a présenté à l'Assemblée le rapport annuel d'activité 2015 du SICTIAM reçu le 13 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 du SICTIAM tel que présenté.

DONT ACTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

AFFAIRES GENERALES

12. Motion de soutien contre le projet de carrière à MAZAUGUES : Rapporteur M. le Maire A. Guiol

La commune de Mazaugues sollicite la commune afin de réaffirmer sa position contre l'implantation d'une carrière au vu des risques que présente ce projet d'exploitation tant en terme environnemental que pour le bien-être de ses habitants.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer la motion contre ce projet de carrière à Mazaugues.

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré réaffirme sa position contre l'implantation d'une carrière à Mazaugues.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 29 février 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

